



COMMUNIQUÉ du MAIRE de MÉSANGER

Commercialisation des Terrains Lot Cœur de Bourg

La Commune de MÉSANGER va engager prochainement les travaux de viabilisation des 17 lots cessibles du lotissement Cœur de Bourg situés entre la rue du Haut-Bourg et la rue de la Vieille Cour (plans des lots joints).

Le Conseil Municipal a délibéré sur le prix de cession des lots (grille des prix par lot joint).

Il est désormais possible d'engager la COMMERCIALISATION de ces 17 lots.

Un rendez-vous est organisé en Mairie de MÉSANGER

SAMEDI 30 MARS 2019 à partir de 9h00 jusqu'à 12h

Le Maire et l'Adjoint à l'Urbanisme se tiendront à la disposition des futurs acquéreurs.

Une procédure spécifique est mise en place pour toutes les personnes intéressées.

En effet, la Commune n'ayant pas souhaité, depuis 18 mois, prendre de pré-réservation, **tous les candidats qui se présenteront à l'ouverture de la Mairie à 9h00, seront départagés par un tirage au sort** de la façon suivante : le 1^{er} numéro tiré (1) étant prioritaire pour le choix, n°2 à suivre, etc...

Plus généralement, pour tous les postulants qui arriveraient en même temps au cours de la matinée du 30, **un système de tirage au sort départagera chacun de la manière la plus équitable qu'il soit.**

A l'issue du choix, ces mêmes postulants seront invités à faire une pré-réservation au moyen d'un document écrit en mentionnant 1 choix prioritaire et un 2^{ème} choix au cas où il y aurait désistement sur un autre lot.

Merci de votre attention et rendez-vous le 30 !

Le Maire,

Jean-Bernard GARREAU

NOTA- Les plans, la grille de prix et le règlement du lotissement définissant les possibilités constructives, sont joints au présent communiqué.

Pour ceux qui ne pourraient pas imprimer ces documents, il est possible de s'adresser à l'accueil de la Mairie pour des tirages gratuits.